



Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 novembre à 20h00, les membres du comité syndical légalement convoqués le 18 novembre 2025, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, Présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : M. Picard d'Ableiges, Mme Mathon d'Avernes, Mme Deltruc de Boissy-l'Aillerie, M. Bechet de Brignancourt, M. Visbecq de Clery-en-Vexin, Mme Gallo-Grosos de Commeny, M. Teilland de Condécourt, Mme Duchêne de Frémainville, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mme Bernard et Mme Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Dufour du Bellay-en-Vexin, Mme Lucas de Marines, Mme Perouelle de Nucourt, M. Vinolas de Seraincourt, M. Ginoux de Théméricourt, Mme Plesse d'Us, M. Madi de Vigny,

CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, M. Vendassi d'Arthies, M. Caurette de Chaussy, M. Dumas de Genainville, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, M. Duchesne d'Omerville, Mme Sophiyair de Saint-Clair-sur-Epte ;

DELEGUES EXCUSES :

M. Bru de Berville (ccvc), Mme George de Brignancourt (ccvc), Mme Aglave-Lucas de Chars (ccvc), M. Veres et Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), Mourgue de Montgeroult (ccvc), Mme Lourtial de Vigny (ccvc), Mmes Cheriot et Marandet de Wy dit Joli Village (ccvvs) ;

COMMUNES NON REPRÉSENTÉES :

Bréançon (ccvc), Cormeilles en Vexin (ccvc), Courcelles-sur-Viosne Frémécourt (ccvc), Frémécourt (ccvc), Haravilliers (ccvc), Le Haulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Sagy (ccvc), Saint-Gervais (ccvvs), Santeuil (ccvc), Theuville (ccvc),

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES : Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin et Mme Pairé secrétaire du SI Conservatoire du Vexin.

1 POUVOIR DONNÉ : Mme Morgue de Longuesse à Mme Sorel d'Ambleville.

Au total, 24 maires ou délégués sont présents, représentant 25 des 43 communes adhérentes, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h10

Mme Pairé est nommée secrétaire de séance.

Mme Carpentier remercie les membres présents.

1) Adoption du précédent procès-verbal (réunion du 6 octobre 2025)

Ce procès-verbal n'appelle aucun commentaire dans l'assemblée ; aucune remarque n'est parvenue au secrétariat.

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

2) DM1 – Reprise d'excédent d'investissement en section de fonctionnement

Madame Carpentier rappelle que le conservatoire a formulé une demande à la Direction départementale des finances publiques et au préfet pour une reprise exceptionnelle, en fonctionnement, de 91 000 € à la suite de la vente du bâtiment de Vigny dont la recette a été affecté en investissement.

Par courrier du 8 octobre 2025, le préfet signifiait un accord à la seule hauteur du déficit de la section de fonctionnement constaté au CA 2024, soit 21 458,14 €.

Le conservatoire a donc obligation de prendre une délibération pour approuver ce transfert et autoriser la présidente à signer toutes les opérations afférentes.

Ce transfert doit obligatoirement être réalisé sur le budget 2025.

La présente Décision Modificative (DM1) modifiera le BP 2025, de la manière suivante.

En Dépenses d'investissement (transfert d'un chapitre à un autre) :

C/ 1068 chap 040 « Opérations d'ordre » augmentation des dépenses : + 21 458,14 €

C/21828 chap 21 « Immobilisations corporelle » diminution des dépenses : - 21 458,14 €

Section investissement équilibrée à 173 541,50 € avant ou après la DM

En Recettes de fonctionnement (augmentation de recettes impliquant une augmentation de dépenses pour respecter l'équilibre budgétaire du BP) :

C/777 chap 042 « Opération d'ordre » augmentation des recettes : + 21 458,14 €

C/64111 chap 012 « Charges de personnel » augmentation des dépenses : + 21 458,14 €

Section fonctionnement équilibrée à 700 558,83 € après DM contre 679 100,69 € avant DM

Décision modificative adoptée à l'unanimité

3) DM2 – Suite à une erreur relevée dans les amortissements en 2025

Madame Carpentier indique que la direction générale des finances publiques de Magny-en-Vexin nous a signalé une erreur concernant le montant total des amortissements pour l'exercice 2025. Il est donc nécessaire d'adopter une Décision Modificative afin de régulariser la situation.

La présente Décision Modificative (DM2) modifiera le BP 2025, de la manière suivante.

En Dépenses de fonctionnement

C/6811 chap 042 « Opération d'ordre » augmentation des dépenses : +284,00 €

C/6064 chap 011 « Fournitures administratives » diminution des dépenses : -284,00 €

Section fonctionnement équilibrée à 700 558,83 € avant ou après la DM

En recettes d'investissement (transfert d'un chapitre à un autre)

C/28188 chap 040 « autre immobilisations corporelles » augmentation des recettes : +284,00 €

C/10222 chap 10 « FCTVA » diminution des recettes : -284,00 €

Section investissement équilibrée à 173 541,50 € avant ou après la DM

Décision modificative adoptée à l'unanimité

Pour conclure la séance, la présidente rappelle à l'assemblée le départ de Marie-Flore Pairé, la secrétaire et régisseuse principale du SI Conservatoire. Elle lance un appel aux délégués afin qu'il puisse relayer l'information.

Sans remarque ni observation la séance est levée à 20h20.

La présidente,
Catherine Carpentier



CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65

La secrétaire de séance,
Marie-Flore Pairé



CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65